

## Avis de publication du rapport définitif sur les travaux préliminaires de la station Corktown Projet de ligne Ontario

### Le projet

La ligne Ontario donnera 15,6 kilomètres de nouvelles voies de métro à Toronto, ce qui accélérera et facilitera les déplacements quotidiens des gens. La ligne s'étendra du Centre des sciences de l'Ontario (au nord-est) jusqu'à la Place de l'Ontario/gare Exhibition (au sud-ouest). La ligne Ontario comprendra 15 nouvelles stations, y compris 6 stations de correspondance et des correspondances avec les trois lignes ferroviaires GO, deux lignes de métro existantes, le nouveau TLR Eglinton Crosstown et des lignes de tramway à 10 de ses stations. Le projet comprendra des tunnels, des passages en surface ainsi que des passages surélevés et sera complètement séparé de la circulation automobile afin d'offrir un service rapide et fiable.

### Travaux préliminaires de la station Corktown

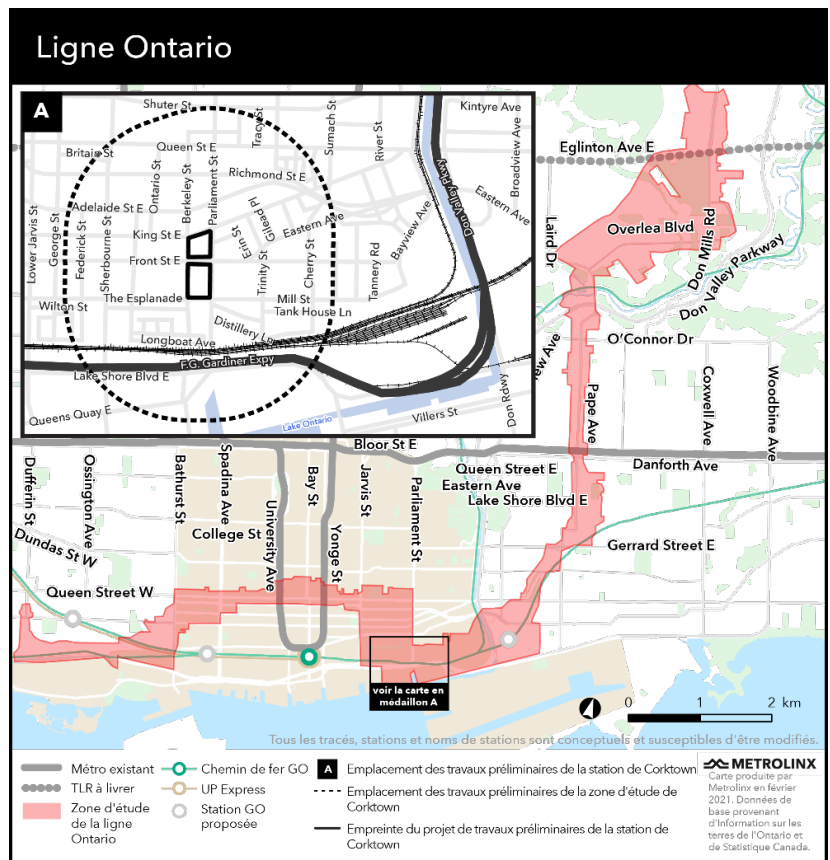
Les travaux préliminaires de la station Corktown comprennent la démolition de bâtiments existants, l'enlèvement d'autres structures et de l'asphalte si nécessaire, la mise hors service des services publics et l'enlèvement ou l'assainissement des sols si nécessaire. Ces travaux préliminaires ont pour but de préparer le site pour les futures étapes de la construction, pour les activités de construction souterraine et de tunnels, ainsi que pour les travaux associés à la future station Corktown.

Le site des premiers édifices parlementaires, situé dans l'empreinte du projet des travaux préliminaires de la station Corktown, est un site archéologique connu qui nécessite des études archéologiques supplémentaires avant d'entreprendre toute activité impliquant une perturbation des sols. On peut y trouver des artefacts des Premières Nations, des vestiges des premier et deuxième édifices du Parlement du

Haut-Canada, de la Home District Gaol (prison), ainsi que des premières industries de Toronto. Metrolinx désire ardemment mettre en valeur le potentiel du site et travailler avec la ville de Toronto, les Premières Nations et la collectivité pour découvrir les possibilités de commémoration. Les premières évaluations archéologiques et environnementales sont en cours.

Les répercussions environnementales des travaux préliminaires de la station Corktown sont en cours d'évaluation conformément au Règlement de l'Ontario 341/20, Projet de ligne Ontario (Règl. de l'Ont. 341/20) en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*. Conformément à l'article 8 du Règl. de l'Ont. 341/20, Metrolinx a préparé une ébauche de rapport sur les travaux préliminaires de la station Corktown qui a été mise à la disposition du public pour consultation du 12 mai 2021 au 11 juin 2021.

L'ébauche de rapport sur les travaux préliminaires de la station Corktown définissait l'objectif des travaux préliminaires de la station Corktown et décrivait les conditions de l'environnement local, les répercussions potentielles ainsi que les mesures d'atténuation proposées. Il contenait en outre un journal des consultations.



Les commentaires que les membres du public ont soumis au sujet de l'ébauche de rapport sur les travaux préliminaires de la station Corktown pendant la période de commentaires ont été consignés et intégrés au rapport définitif sur les travaux préliminaires de la station Corktown.

### **Le rapport définitif sur les travaux préliminaires et le processus d'examen par le ministre**

Metrolinx a établi un processus de résolution des problèmes afin de tenter de résoudre les préoccupations soulevées au cours de l'examen de l'ébauche de rapport sur les travaux préliminaires de la station Corktown. Conformément à l'article 11 du Règl. de l'Ont. 341/20, Metrolinx a mis à jour l'ébauche de rapport sur les travaux préliminaires de la station Corktown et publié le rapport définitif sur les travaux préliminaires de la station Corktown en y incluant une description du processus de résolution des problèmes, les préoccupations soulevées durant la période de consultation, les mesures prises par Metrolinx pour répondre à ces préoccupations et l'incidence de ces mesures sur le calendrier de mise en œuvre des travaux préliminaires, le cas échéant. À compter du **15 juillet 2021**, le rapport définitif sur les travaux préliminaires de la station Corktown se trouvera sur la page Web du projet ([www.metrolinx.com/ontarioline](http://www.metrolinx.com/ontarioline)). Dans les 35 jours suivant la réception de l'avis de rapport définitif sur les travaux préliminaires de la station Corktown, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pourra émettre un avis à Metrolinx, lui imposant des conditions relativement aux travaux préliminaires. Le ministre peut également décider d'informer Metrolinx qu'aucun avis ne sera émis. Le ministre ne peut émettre un avis que dans les cas suivants :

- le ministre estime que la façon dont Metrolinx a traité une préoccupation soulevée dans le cadre du processus de résolution des problèmes entraînerait un retard déraisonnable dans la mise en œuvre des travaux préliminaires, et les conditions énoncées dans l'avis du ministre modifient la façon dont la préoccupation est abordée dans le rapport définitif sur les travaux préliminaires sans entraîner de retard déraisonnable dans la mise en œuvre des travaux préliminaires;
- le ministre estime que les travaux préliminaires peuvent avoir une incidence préjudiciable sur les droits existants ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada, et que les conditions peuvent empêcher ou atténuer les incidences préjudiciables, ou y remédier.

Une fois que le ministre aura émis un avis ou confirmé qu'aucun avis ne sera émis, ou que la période d'examen de 35 jours par le ministre sera terminée, Metrolinx procédera aux travaux préliminaires décrits dans le rapport définitif sur les travaux préliminaires de la station Corktown, sous réserve de toute condition imposée par le ministre.

Pour obtenir une copie électronique du rapport définitif sur les travaux préliminaires de la station Corktown, veuillez écrire à l'adresse courriel indiquée ci-dessous.

**Jackie Czajka (tél. : 416-202-5100, courriel : [ontarioline@metrolinx.com](mailto:ontarioline@metrolinx.com)), représentante de Metrolinx.**

**Metrolinx, 130 Adelaide Street West, Toronto, Ontario M5H 3P5**

*Tous les renseignements personnels que renferment les commentaires (nom, adresse, numéro de téléphone, lieu d'une propriété, etc.) sont recueillis, conservés et divulgués par Metrolinx aux fins de transparence et de consultation. Ces renseignements sont recueillis conformément au Règl. de l'Ont. 341/20 en vertu de la [Loi sur les évaluations environnementales](#) ou sont recueillis et conservés dans le but de constituer un document accessible au grand public, comme le stipule l'article 37 de la [Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée](#). Les renseignements personnels soumis feront partie des dossiers accessibles au grand public, à moins que l'on demande expressément qu'ils restent confidentiels. Pour en savoir plus, veuillez écrire à [ontarioline@metrolinx.com](mailto:ontarioline@metrolinx.com) ou composer le 416 874-5900.*

Date de la première publication : le **15 juillet 2021**.

Pour plus d'information, veuillez contacter le [ontarioline@metrolinx.com](mailto:ontarioline@metrolinx.com)